



SESSION
22/01/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240122-DELIB2024_008-DE

S'LO

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-deux janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 16 janvier 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Présents :	20	
Absents :	9	
Pour :	25	<u>Présents (20)</u> : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Griffe, Guillot, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
Abstention :	1	
Contre :		<u>Excusés avec pouvoir (6)</u> : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Michel), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Laville (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Segueni (pouvoir à M. Griffe), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
		<u>Excusés sans pouvoir (2)</u> : Mme Gaillard, M. Gleyze.
		<u>Absente (1)</u> : Mme Keskin.
		<u>Secrétaire</u> : M. Bornes

Objet : Vente de la parcelle communale dite du ruisseau / Rue Vincent Touchet à la SCI GSV

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 novembre 2023 relative au déclassement du domaine public ;
Vu l'avis de la Direction départementale des finances publiques de la Loire intervenue en date du 15 janvier 2024, fixant la valeur vénale du bien à la somme 8 € le m², avec une marge d'appréciation de 10% ;

Considérant que cette parcelle n'a pas d'intérêt particulier pour la commune ;

Considérant que dans le cadre des négociations avec les futurs acquéreurs, il est convenu que ceux-ci prennent intégralement à leur charge les frais de bornage et de division parcellaire qui s'élèvent à 2928 € (alors que la moitié de cette somme aurait dû incomber à la commune) ainsi que les frais de notaire.

Considérant la demande du 12 janvier 2024 formulée par Monsieur SUAUD Georges représentant la SCI GSV, indiquant son souhait d'acquérir la parcelle communale jouxtant sa propriété BE 399 et 400.

Considérant que le prix de vente convenu avec l'acquéreur est de 1 € (UN EURO) ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de vendre la parcelle BE n°XX (document modificatif du parcellaire cadastral en cours de rédaction par un géomètre-expert) située Rue Vincent Touchet, d'une superficie globale de 1 a 96 ca à la SCI GSV représentée par Monsieur Georges SUAUD, domicilié 16 Rue Vincent Touchet, contre la somme d'UN EURO (1,00 €).

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240122-DELIB2024_008-DE

S'LOW

PRÉCISE que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Alain BORNES

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

Section : B1

ID : 007-210703195-20240122-DELIB2024_008-DE

Commune :
Teil (Le)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMAT

Numéro d'ordre du document
d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

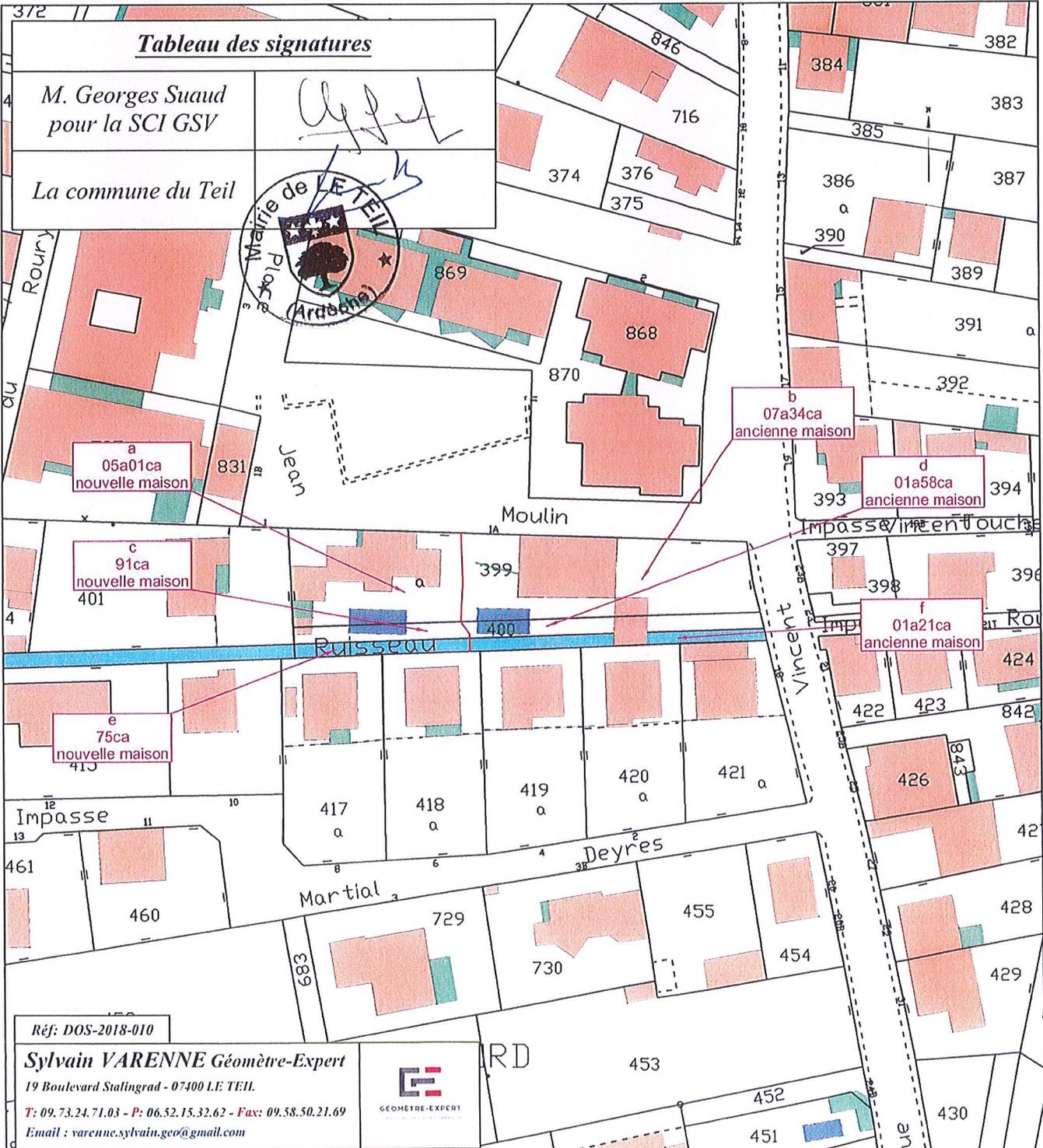
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : 05/06/2023 effectué sur le terrain;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de homologation, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A Le Teil _____, le 16-06-2023 _____

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 20/10/2003
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M. Sylvain VARENNE Géomètre-Expert
à : Le Teil
Date : 05/06/2023
Signature : 15 32 62
varenne.sylvain.geo@gmail.com
N° 05942

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans et cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité exploitante).



Réf: DOS-2018-010

Sylvain VARENNE Géomètre-Expert
19 Boulevard Stalingrad - 07400 LE TEIL.
T: 09.73.24.71.03 - P: 06.52.15.32.62 - Fax: 09.58.50.21.69
Email : varenne.sylvain.geo@gmail.com

